



VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 17 JUIN 2025

Nombre de Conseillers

en exercice : 35

Nombre de votants: 35

Nombre de présents : 27

Convocations : 11 JUIN 2025

Etaient présents : M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENOU, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, Mme Edwige PANNIER, M. Hervé DEMORGNY, Mme Adeline POLLET, M. Clément THEODORE, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, M. Luc LESIEUR, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Gérard GUILLOPE, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane FERRAND, M. Mohammed DERGHAM, Mme Elise RIDEL, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Pierre-Arnaud PRIEUR, M. Pierre JOSELIER, Mme Khadija EL ARRAM, M. Jean-Baptiste BARDET, Mme Julie GODICHAUD, M. Alexis VERNIER, Mme Camille FERET, M. Benoît HEBERT, M. Stéphane DELAHAYE et Mme Catherine DEPITRE.

--ooOoo--

Etaient absents excusés :

- M. Christophe DELAMARE
- Mme Luce PANE
- M. Stéphane BORD
- Mme Mathilde LESAGE
- Mme Evelyne DENOYELLE
- Mme Adeline DIANISSY
- Mme Lisa MADELEINE
- Mme Sylvie FAURE

Pouvoir à M. Pierre CAREL
Pouvoir à M. Alexis RAGACHE
Pouvoir à M. Pierre-Arnaud PRIEUR
Pouvoir à Mme Eve COGNETTA
Pouvoir à Mme Edwige PANNIER
Pouvoir à M. Laurent CASSARD
Pouvoir à M. Hervé DEMORGNY
Pouvoir à Stéphane DELAHAYE

--ooOoo--

Monsieur Stéphane FERRAND remplit les fonctions de Secrétaire.



2025/75

OBJET : Modification des règlements intérieurs des Accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires

Vu le Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 dit Règlement Général sur la Protection des Données (ou RGPD) ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Vu le décret n°2018-647 du 23 juillet 2018 relatif à la définition et règles aux accueils collectifs de mineurs,

Vu la délibération n°2023-97 du 15 juin 2023 relative à la modification des règlements intérieurs des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires,

Considérant :

- Que, suite à une large concertation auprès des acteurs éducatifs et des familles, la Ville a pris la décision d'organiser le temps scolaire sur 4 journées par semaine à la rentrée de septembre 2018 ;
- Que la Ville s'efforce d'adapter en permanence les services aux familles pour mieux répondre aux besoins et améliorer les conditions d'accueil ;
- Que de nombreuses familles ont exprimé le souhait de faire bénéficier leurs enfants de repas sans viande ;

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Confirmer l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours ;
- Valider les évolutions des modalités de fonctionnement des accueils collectifs de mineurs, en particulier pour l'offre de restauration et pour l'organisation des accueils élémentaires du mercredi ;
- Approuver les nouveaux règlements intérieurs joints en annexe, qui entreront en vigueur au 1^{er} septembre 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.



Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme
Maire,
Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE